

Procès-verbal de la séance du jeudi 15 juin 2017

Le Président du Conseil général, M. Stéphane Schneider, ouvre la séance à 20 h 15.

Il souhaite la bienvenue à M. Alain Schmalz du journal « l'Omnibus » ainsi qu'à M. Pierre-Alain Pingoud du Journal de Cossonay.

L'ordre du jour est adopté et se présente comme suit :

1. Assermentations
2. Appel et adoption du procès-verbal du 8 décembre 2016
3. Communications du Président du Conseil
4. Préavis municipal 06.2017/1 : Comptes 2016
5. Préavis municipal 06.2017/2 : Arrêté d'imposition 2018-2021
6. Préavis municipal 06.2017/3 : Règlement communal sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière de police des constructions et d'aménagement du territoire
7. Activités des commissions intercommunales
8. Attribution des jetons de présence du Conseil
9. Election du bureau du Conseil
10. Communications de la Municipalité
11. Divers et propositions individuelles

Le Président demande à Mme Barbara Favey et M. Vincent Studer de fonctionner comme scrutateur(trice) pour cette séance.

1. Assermentations

Le Conseil général procède à l'assermentation de Mlle Nadège Piller et de MM. Jean-Claude Freymond et Daniel Piller.

2. Appel et adoption du procès-verbal du 8 décembre 2016

Le Conseil général de la commune de Pompaples compte désormais 49 membres.

<i>Appel :</i>	- <i>Présents :</i>	<i>32 membres</i>
	- <i>Excusés :</i>	<i>15 membres</i>
	- <i>Non excusés :</i>	<i>2 membres</i>
	- <i>Quorum :</i>	<i>17</i>
	- <i>Majorité simple :</i>	<i>17</i>
	- <i>Bulletin secret :</i>	<i>7</i>

Le procès-verbal du 8 décembre 2016 est adopté à l'unanimité moins une abstention.

3. Communications du Président du Conseil

Le Président n'a pas d'informations à donner.

Puis il rappelle les dates fixées pour 2017 :

- Conseils :
 - jeudi 5 octobre à 20h15,
 - jeudi 7 décembre à 20h15.

- Votations :
 - 24 septembre 2017 : fédérales,
 - 26 novembre 2017 : fédérales.

4. Préavis municipal 06.2017/1 : Comptes 2016

Le Président du Conseil indique que comme mentionné dans la convocation du 5 juin dernier, les préavis ne sont désormais plus lus à l'assemblée. Ils sont disponibles sur le site internet de la commune et sous format papier au greffe municipal.

En conséquence, l'assemblée a eu connaissance de ces documents et il ne donne donc plus la parole à la Municipalité pour lire son préavis.

Toutefois, voici la conclusion de ce préavis :

La Municipalité ayant présenté son rapport de gestion et les comptes 2016 aux membres de la Commission de gestion, les ayant mis en consultation publique durant le délai légal, demande au Conseil général :

- **d'approuver le rapport de gestion,**
- **d'approuver les comptes 2016 bouclant comme suit :**

un total des charges de	CHF	2'827'531.71
un total des revenus de	CHF	2'974'062.51
un excédent des revenus reporté au capital de	CHF	146'530.80
un total de bilan de	CHF	4'630'274.90

- **de donner décharge à la Municipalité et à la boursière pour l'exercice 2016.**

Le Président du Conseil passe la parole à M. Gilles Pittet qui rapporte au nom de la Commission de gestion.

Préambule :

La Commission de gestion a pour mission principale de vérifier l'exactitude de la comptabilité, de contrôler l'existence des pièces comptables, de s'assurer que l'exécutif agit dans le respect des règlements en vigueur et en toute légalité, et enfin d'en rapporter le résultat au Conseil.

Il n'appartient pas à la Commission de porter un jugement ou une critique sur les décisions prises durant l'exercice écoulé.

C'est uniquement au Conseil que ce droit est dévolu.

Rapport :

La Commission de gestion composée de MM. Olivier Buc, Alain Chanson et du rapporteur s'est réunie à quatre reprises et s'est entretenue avec la Municipalité.

Comptabilité :

Le contrôle de la Fiduciaire Favre Révision SA a porté en particulier sur :

- La comptabilité et les comptes annuels, à savoir : bilan, comptes de fonctionnement, tableau des investissements, engagements hors bilan ainsi que le rappel des ententes intercommunales pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

Ce contrôle est effectué selon la norme suisse relative au contrôle restreint qui englobe principalement des audits, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles.

Le contrôle de la Commission de gestion a porté spécifiquement sur :

- La totalité des devis, décomptes, factures, ainsi que les opérations comptables y relatives pour le projet de réfection du carrefour Milieu du Monde / route de St-Loup d'un montant final de CHF 114'278.65.

Sur la base du rapport de vérification des comptes de la Fiduciaire, la Commission de gestion a constaté que :

- Le bilan ainsi que les comptes de fonction concordent avec la comptabilité.
- La comptabilité est tenue avec précision.
- Les libellés sont conformes aux pièces comptabilisées.
- L'état de la fortune et le résultat de l'exercice 2016 sont conformes aux dispositions légales.

La Commission félicite et remercie la boursière pour l'excellent travail réalisé durant l'année.

Gestion :

La Commission a contrôlé, plus particulièrement, et par sondages, les diverses factures de fonctionnement des postes suivants :

- Administration générale
- Finances
- Domaines et bâtiments
- Travaux
- Sécurité sociale

Elle a également vérifié la comptabilisation des amortissements obligatoires et extraordinaires.

Etat du patrimoine :

Des travaux de réfections et d'entretien sont à prévoir pour l'immeuble en Montanney. Ceux-ci figurent dans le plan-budget des investissements pour la législature 2017-2021.

Commentaires :

L'exercice 2016 se conclut par un excédent de produits de CHF 146'530.80 avec une marge d'autofinancement positive de CHF 454'362.25 en augmentation de CHF 161'000.00 environ par rapport à 2015.

Les opérations suivantes ont influencé la marge d'autofinancement :

- Augmentation des produits d'impôts.
- Augmentation des charges de la sécurité sociale et de l'instruction publique.

En conséquence, cette marge d'autofinancement favorable a permis l'attribution de CHF 307'831.45 à divers fonds de réserves (épuration, terrains et forêts, groupement scolaire et investissements selon plan).

La Commission relève une nouvelle fois la bonne santé financière de la commune de Pompaples.

En conclusion, la Commission demande au Conseil :

- d'approuver le rapport de gestion et d'accepter les comptes tels que présentés et mis en consultation dans le délai légal,
- de donner décharge à la Municipalité pour l'année 2016,
- de donner décharge à la boursière pour l'année 2016.

Le Président du Conseil ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Conseil général est invité à se prononcer. Le vote à bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis 06.2017/1 est adopté à l'unanimité.

5. Préavis municipal 06.2017/2 : Arrêté d'imposition 2018-2021

Le Président du Conseil donne la parole à M. Eric Pulfer qui rapporte au nom de la Commission des finances.

La Commission des finances, composée de MM. Eric Chevallaz, Vincent Delafontaine et du rapporteur, a été convoquée le 15 mai 2017.

M. Alain Bonzon, municipal des finances, a exposé les éléments du nouvel arrêté d'imposition pour les années 2018 à 2021.

La proposition de la Municipalité de maintenir le taux d'imposition communal à 66% par franc payé à l'Etat, et ce jusqu'à la fin de la législature, s'appuie sur une analyse réaliste et prudente de la situation actuelle et à venir. La situation financière de la commune est saine. Ce taux de 66% se situe à un bon niveau en regard de bon nombre de communes.

En cas de réelle nécessité, la Municipalité peut soumettre au Conseil une nouvelle étude d'arrêté d'imposition.

Pour la prochaine législature, une hausse d'impôt sera probablement envisagée, les coûts scolaires et sociaux continuant à progresser. Les effets de la RIE III pourraient eux aussi influencer l'évolution de la péréquation, et ce dès 2019 déjà.

La Commission, unanime, invite le Conseil général à prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE POMPAPLES

- vu le préavis n° 06.2017/2 de la Municipalité du 24 avril 2017,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- d'accepter l'arrêté d'imposition 2018, 2019, 2020 et 2021 maintenant le taux d'imposition communal à 0.66 franc par franc payé à l'Etat, soit sans changement,
- les autres éléments ne subissant aucun changement.

Le Président du Conseil ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Conseil général est invité à se prononcer. Le vote à bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

6. Préavis municipal 06.2017/3 : Règlement communal sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière de police des constructions et d'aménagement du territoire

Le Président du Conseil apporte une précision concernant ce règlement qui a été mis sur le site internet de la commune. L'Etat a été rapide et a demandé quelques modifications concernant la forme mais pas le fonds.

M. Gilles Bichsel, municipal, va indiquer les modifications demandées par le Service du développement territorial. La Municipalité accepte la nouvelle version.

Il s'agit de :

- Article 2 : ajouter « ou qui est dispensé d'une des obligations mentionnées à l'article 8 ».
- Article 3 a) : supprimer les termes « ou plan partiel d'affectation ».
- Article 6 : reformuler le 3^e alinéa qui commence par « les frais externes » de la façon suivante : « Si l'analyse du dossier nécessite le recours à un spécialiste externe (architecte, urbaniste, ingénieur(e) en énergie, en environnement, etc...), les honoraires pour les services seront facturés au prix coûtant ».
- Article 8 : ajouter « s » à « requise ».
- Article 11 : supprimer les termes « ou du plan partiel d'affectation ».
- Article 14 : supprimer les termes « du Canton de Vaud ».
- Article 14 : supprimer le dernier alinéa.
- Page 5 : ajouter au cartouche de signatures, tout en bas de la page : « la Cheffe du Département Jacqueline de Quattro ».
- Annexe : faire figurer l'annexe entre les dispositions finales et le cartouche de signatures.
- Annexe : préciser à quoi fait référence le terme « autorisation municipale ».
Il s'agit de : « Base légale : 4^e édition de 2010 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) et son règlement (RATC).
Travaux de minime importance pouvant être dispensés d'enquête publique mais faisant l'objet d'une autorisation municipale et/ou cantonale, nécessitant l'accord des voisins concernés (LATC 68a 72d) ».

Puis, le Président du Conseil passe la parole à M. Dominique Bataillard, rapporteur de la commission ad hoc formée aussi de Mme Janine Lehmann et de M. Raphaël Carrard.

La commission a été reçue par la Municipalité le lundi 15 mai 2017 qui lui a transmis le préavis avec les explications d'usage.

En préambule, l'actuel règlement est en vigueur depuis le 25 mai 1998, soit près de 20 ans.

La commune travaille depuis quelques années avec le service technique de la commune de Cossonay pour les projets de constructions et de rénovation notamment sans en refacturer le coût aux propriétaires.

Le barème des taxes proposées a été soigneusement analysé et la commission pense qu'il est correct et sans exagération.

En conclusion, la commission ad hoc propose au Conseil général d'accepter le préavis 06.2017/3 : Nouveau règlement sur les émoluments et les contributions de remplacement en matière de police des constructions et d'aménagement du territoire.

Puis c'est au tour de la Commission des finances de présenter son rapport. Cette commission est composée de MM. Eric Pulfer, Eric Chevallaz et de Vincent Delafontaine, rapporteur.

La Commission des finances a été convoquée le 16 mai 2017 pour prendre connaissance du préavis. M. Gilles Bichsel, municipal, a exposé le sujet.

Voici les points relevés :

- L'actuel règlement est en vigueur dans notre commune depuis le 25 mai 1998, soit bientôt 20 ans.
- Les dispositions en matière de réglementation des constructions deviennent de plus en plus complexes et nécessitent l'expérience et le savoir-faire de bureaux d'étude spécialisés.
- Les frais engendrés par ce type de dossier doivent être intégralement pris en charge par l'émetteur de la demande et non compensés en partie par la commune.

Par conséquent, en se munissant de ce nouveau règlement :

- La Municipalité se dote d'un outil lui permettant de gérer correctement la partie financière de ce type de dossier.
- Les montants de ces taxes seront actualisés à leur juste valeur.
- Ce règlement permettra de faire face à quasiment tous les cas de figure.

La Commission des finances, unanime, invite le Conseil général à prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Pompaples

- vu le préavis n° 06.2017/3 de la Municipalité du 24 avril 2017,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- d'accepter ce préavis communal.

Le Président du Conseil ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Conseil général est invité à se prononcer. Le vote à bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis 06.2017/3 est adopté à l'unanimité moins un avis contraire.

7. Activités des commissions intercommunales

ASISEVV :

Délégués : Mme Dominique Leemann et M. Frédy Bovet (sont aussi les délégués à l'ASI7) ; suppléante : Mme Anne-Michèle Leray.

M. Frédy Bovet donne quelques informations :

- Une assemblée s'est tenue le mardi 25 avril 2017 à Chevilly.
- Les comptes 2016 ont été approuvés. Ils sont légèrement bénéficiaires par rapport au budget. Ils s'élèvent à environ 4 millions.
- Pour Pompaples, le coût du primaire est de CHF 274'576.50 (97 élèves) et de CHF 137'540.64 pour le secondaire (29 élèves).
- Dès août 2017, 87 élèves de Montricher seront scolarisés dans l'Etablissement d'Apples-Bière et environs.
- 40 enseignants de La Sarraz se sont formés à la discipline positive qui réclame exigence et bienveillance.

ASI7 :

M. Frédy Bovet poursuit en indiquant qu'une assemblée a eu lieu le 3 mai 2017 à Pompaples.

- Les comptes de fonctionnement pour 2016 s'élèvent à CHF 14'500.--.
- Le préavis concernant le crédit de construction du futur bâtiment scolaire à La Sarraz, devisé à CHF 13'910'000.--, a été adopté.
- Mme Mischler, syndique de La Sarraz, a démissionné de ses fonctions et M. Jean-François Meylan a été élu pour la remplacer à l'ASI7.

M. Joël Fontolliet, municipal, signale que la mise à l'enquête du bâtiment scolaire dure jusqu'à fin juin.

M. André Loewer demande ce qu'il adviendra des portakabins.

Rép. Le collège prévu étant uniquement destiné au secondaire, certains portakabins vont rester.

AIEM :

Délégués : MM. André Loewer et Olivier Buc; suppléant : Cyril Monnier.

M. André Loewer présente le rapport des activités de la commission intercommunale :

« L'Association Intercommunale des Eaux du Mormont (AIEM) s'est réunie à 2 reprises. Lors de la première séance, le conseil intercommunal a accepté de déléguer les compétences au CODIR concernant :

- l'autorisation générale de statuer sur les acquisitions et aliénations d'immeubles pour un montant limite de CHF 50'000.- par cas,
- l'autorisation générale de plaider pour un montant limite de CHF 50'000.-- par cas,
- l'autorisation pour engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles pour un montant de CHF 50'000.-- par cas.

Le conseil a également accepté le préavis sur le remplacement de la conduite d'eau potable dans le cadre de l'assainissement du chemin du Record à La Sarraz, pour un montant de CHF 60'480.--.

Lors de cette séance, le préavis concernant la deuxième mouture de la révision du règlement sur la distribution de l'eau et son annexe, le tarif, a été mis au vote. La commission ad hoc a présenté un rapport accompagné de 8 amendements. Suite à une discussion constructive entre le CODIR et les membres du conseil, et suite à une interruption du conseil d'un quart d'heure, la commission ad hoc a retiré 4 amendements. Le CODIR a alors présenté 3 amendements et un sous-amendement allant dans le sens des propositions de la commission ad hoc.

La présidente a alors procédé au vote de ce nouveau règlement. Celui-ci a été accepté à l'unanimité par le conseil intercommunal. En résumé, tous les consommateurs paieront environ CHF 2.-- par m³ au total, taxes fixes (abonnement, location du compteur) et taxe variable (consommation en m³) cumulées.

Lors de la deuxième séance, le conseil intercommunal a:

- accepté le budget 2017 avec des produits pour CHF 898'400.-- et des charges pour CHF 841'075.--, soit un excédent de produits de CHF 57'325.--,
- accepté le préavis sur la réfection du canal d'Engens sur la commune de La Sarraz, pour un montant de CHF 71'300.--,
- accepté un réajustement à la hausse des indemnités des membres du CODIR, du président et de la secrétaire du conseil, des commissions et des jetons de présences,
- accepté de corriger le nouveau règlement et son annexe suite aux corrections du Service de la Consommation et des Affaires Vétérinaires (SCAV) et du CODIR découlant des modifications apportées par les amendements.

Ce nouveau règlement et son tarif devrait petit à petit être appliqué aux consommateurs de l'AIEM. Le CODIR a décidé de faire un test avec les consommateurs de la commune d'Orny pour l'année 2017.

Le conseil se réunira à nouveau le mardi 20 juin prochain à Ferreyres avec à l'ordre du jour :

- Election du bureau du conseil (nouveau président, en principe Alain Bonzon).
- Comptes 2016.

AIPCV :

Le délégué, M. Bryan Chassay et le suppléant, M. Gianni Salone, étant absents, c'est M. Joël Fontolliet, municipal, qui indique que les travaux prévus ont été réalisés et que le budget a été respecté.

SIEE :

Délégués : MM. Patrick Favey, suppléant : Cyril Monnier.

M. Georges Barré, syndic, donne quelques informations :

- La régionalisation va de l'avant.
- Un comité de pilotage a été constitué.
- Le traitement des micropolluants devrait se faire mais il faudrait avoir 10'000 habitants.

8. Attribution des jetons de présence du Conseil

Le Président du Conseil attend des propositions des membres.

Personne n'ayant de suggestion, les jetons de cette année seront proposés avec ceux de l'année prochaine.

9. Election du bureau du Conseil

Le Président du Conseil rappelle que depuis 2014, l'élection du président, du (de la) vice-président(e) et des scrutateurs peut se faire tacitement quand le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à repourvoir.

- *Election du Président :*

Mme Raphaële Lasserre, vice-présidente, procède à l'élection du Président.

M. Stéphane Schneider, actuel Président, se représente.

Seul candidat, il est élu tacitement par acclamations.

M. Stéphane Schneider remercie l'assemblée pour sa confiance.

- *Election du Vice-président :*

Mme Raphaële Lasserre se représente.

Seule candidate, elle est élue tacitement par acclamations.

- *Election des scrutateurs (scrutatrices) :*

Les six scrutateurs (trices) se représentent. Il s'agit de Mmes Barbara Favey, Edith Gachet et Dominique Leemann et de MM. Eric Pulfer, Vincent Studer et Eric Chevallaz.

Les scrutateurs (trices) sont élu(e)s tacitement par acclamations.

10. Communications de la Municipalité

- M. Olivier Waber, municipal, présente des photos de la pyrale des buis qui, pour l'instant, n'a fait que très peu de dégâts. Il invite aussi les membres du Conseil à venir le mercredi 28 juin prochain, dès 16 h, afin de découvrir la nouvelle prise d'eau de l'Augine et la passe à poissons.
- M. Georges Barré, syndic, signale que le concours d'architecture pour l'école de soins de St-Loup est terminé.
- M. Joël Fontolliet, municipal, parle de l'AJERCO et de la cour des comptes pour laquelle il est recommandé qu'un ou deux délégués du législatif en fasse partie.

La manifestation du 1^{er} août aura lieu le 31 juillet. La Municipalité a prévu une partie de pétanque et des activités pour les enfants de 5 à 12 ans, ceci sur inscription.

Puis il informe qu'il va arrêter sa fonction de municipal le 30 juin 2018. Il va prendre un congé sabbatique avec sa femme.

11. Divers et propositions individuelles

- M. Jean-Claude Freymond s'informe au sujet du nouveau véhicule communal et tient à souligner les compétences et qualités des employés communaux.
Réponse de M. Olivier Waber : « Le véhicule arrivera dans 2 mois suite à des problèmes d'immatriculation ».
- Mme Janine Lehmann indique que les enfants jouent trop souvent au ballon contre les murs du bâtiment où elle habite : cela résonne beaucoup.
Rép. : la Municipalité va se pencher sur ce problème.
- Mme Ankica Taverney signale que lorsqu'il y avait des travaux dans la commune, la population était avertie. Des travaux récents au Moulin Bornu et vers le four à pain n'ont pas été signalés.

Plus personne ne demandant la parole, le Président du Conseil remercie l'assemblée pour sa participation et de la confiance renouvelée envers le bureau du Conseil. Il souhaite à chacun un magnifique été. Il clôt cette séance à 21 h 20.

Le Président :

Le Secrétaire :

Stéphane Schneider

Charly Clerc